

**PRÉSIDENCE**

---

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**N° 3004-2018/ARR/DJA**

**du : 02/10/2018**

**AMPLIATIONS**

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
DFA	1
DES	1
Intéressé(e)s	1

**ARRÊTÉ**

**modifiant l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs**

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 27-2016/APS du 22 juillet 2016 relative aux règles générales d'aménagement et d'urbanisme et au plan d'urbanisme directeur en province Sud ;

Vu la délibération n° 32-2016/APS du 6 septembre 2016 approuvant la convention relative à la délégation de service public de la tenue commune ;

Vu l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 20746-2018/1-ACTS/DJA du 31 juillet 2018,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A l'article 36 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif au comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS), les mots : « *M. Gil BRIAL* » sont remplacés par les mots : « *Mme Mireille MÜNDEL, secrétaire générale adjointe chargée de l'aménagement du territoire* ».

**ARTICLE 2 :** A l'article 87-1 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif à la commission consultative de la tenue commune, les mots : « *M. Gil BRIAL* » sont remplacés par les mots : « *M. Christophe BERGERY, secrétaire général adjoint chargé de l'éducation, la jeunesse et la vie sociale* ».

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à/aux intéressé(e)s.